

COMPTE RENDU REUNION 13 OCTOBRE 2011

PRESENTS : Mmes DEMOUSSEAU Josiane, DAUBY Marie-José,
BOUDOT Carine, CHERRUAULT Francine, DUFOUR Isabelle
MASSON Fabienne,
Mrs MARJAULT Daniel, GUILLEMIN Claude, ROUET Jean Louis,
TINGRY Xavier, MOURGAUD Jean Luc, POUNTNEY Michael
Pouvoirs : Mr PAGNAT Francis pour MR MARJAULT Daniel

DEMANDE DE SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'étude réalisée par SIERVELEC afin de diminuer les coûts de maintenance et d'énergie électrique de ce service, la commune a procédé au remplacement d'une partie des lampes. Elle indique qu'elle a demandé à SIERVELEC d'effectuer une proposition pour remplacer les lampes dans les villages. Le montant des travaux à effectuer est de 10 495 .05 € HT. Ces travaux pourraient bénéficier d'une aide du syndicat d'électrification de la haute vienne. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition et sollicite l'aide du syndicat d'électrification pour financer ces travaux.

DESIGNATION DE 2 DELEGUES COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de procéder à la création d'une commission intercommunale des impôts directs conformément au code général des impôts. La commune doit désigner 2 délégués pour siéger à cette commission. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne comme membre :

MR MARJAULT Daniel 1 Lascoux 87190 ST LEGER MAGNAZEIX

Mr ROUET Jean Louis 5 chemin du Camp de César Les Chiers 87190 ST LEGER
MAGNAZEIX

Qui accepte cette fonction jusqu'à la fin de leur mandat.

TARIF CANTINE SCOLAIRE

Madame le Maire propose au conseil municipal de procéder à la révision du prix des repas à la cantine scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à compter du 1^{er} octobre 2011 le prix des repas à la cantine à 1,80 € pour les enfants et à 3,60 € pour les adultes.

CONTRAT ASSURANCE PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de souscrire un contrat d'assurances auprès des compagnies agréées pour la couverture de tout ou parties des risques statutaires encourus par les agents publics de la commune :

- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.
- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée maternité.

Madame le Maire indique que la commune adhérente au Centre Départemental de Gestion de la fonction publique départementale avait souscrit un contrat d'assurance de groupe qui se termine le 31 décembre 2011.

Le Centre Départemental de Gestion propose à la commune la souscription d'un nouveau contrat avec DEXIA SOFCAP en capitalisation prenant effet au 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 5 ans avec possibilité de résiliation annuelle moyennant un préavis de 4 mois pour l'assuré et 6 mois pour l'assureur :

Taux proposés pour les agents permanents (titulaires stagiaires) immatriculés à la CNRACL :
5.94 %

Garanties : Décès + accident du travail + maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt + longue maladie + maladie longue durée + maternité.

Taux proposé pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires : 0,95 %

Garanties : accident du travail + maladies graves + maternité + maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt.

GROUPAMA a également fait une proposition de contrat à la commune d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2012 avec possibilité de résiliation annuelle moyennant un préavis de 4 mois avant la date d'échéance annuelle.

Taux proposé pour les agents CNRACL : 4,91 %

Garanties : maladie- accident vie privée avec une franchise de 10 jours + maternité-paternité-adoption + accident et maladie imputable au service + décès.

Taux proposé pour les agents IRCANTEC : 0,92 %

Garanties : maladie-accident vie privée avec une franchise de 10 jours + maternité-paternité-adoption + accident et maladie imputable au service.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de GROUPAMA et autorise Madame le Maire à signer le contrat correspondant.

DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Président du Comité Local de la Croix Rouge sollicitant le versement d'une subvention par la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 100 € au comité local de la Croix Rouge et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.

VENTE TERRAIN COMMUNAL

Madame le Maire informe les conseillers que MR STOGGLES Roger propriétaire aux Grandes Lignes souhaiterait acquérir une partie de terrain communal situé à côté de sa grange. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, émet un avis favorable. Il indique que les frais de géomètre, d'enquête publique et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

DEMANDE DE SUBVENTION ASSAINISSEMENT LES CHIERS

Madame le Maire indique au conseil la nécessité d'effectuer des travaux de collecte et de traitement des eaux usées au village de Chiers car un certain nombre de maisons ne disposent pas de terrain suffisant pour la mise en place d'un assainissement individuel. Suivant une étude effectuée le montant HT de ces travaux a été estimé à 106 704,95 €. Ils peuvent bénéficier du concours financier du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable à la réalisation des travaux de collecte et de traitement des eaux usées au village des Chiers, sollicite l'aide du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour leur financement.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR AMENAGEMENT ABORDS POLE DE SERVICES

Madame le Maire indique au conseil que suite à la fermeture du dernier commerce, il est nécessaire de maintenir le niveau de service pour les habitants en réalisant un nouveau multiple rural.

Elle indique la possibilité d'aménager le bâtiment communal situé à côté de la bibliothèque et de la maison des jeunes en créant un pôle de services. Elle fait part aux conseillers de l'étude réalisée par l'ADAC pour l'aménagement des abords du pôle de services dont le montant des travaux est estimé à 35000 € HT. Il pourrait bénéficier d'une aide au financement dans le cadre des dotations d'équipement des territoires ruraux. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier, sollicite l'aide de l'Etat et s'engage à inscrire ces travaux au budget 2012.

M. le Maire Rural
(suite à Réunion du 25/11 avec les Financiers)